

Rapport sur le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition 2020

La commission composée de Daniel Nussbaum, Vincent Guyot et du rapporteur, s'est réunie les 12 septembre au bureau communal.

Nous remercions Patrick Jaggi, municipal des finances, pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 9 septembre 2019
- Comptes communaux 2018

Nous aurions aimé écrire, que pour la 7^{ème} année consécutive la proposition nous était faite de maintenir inchangée la pression fiscale dans notre commune.

Hélas, la reprise des charges de l'AVASAD par l'état conduira à une hausse du taux d'imposition cantonal. Cette hausse aurait dû être compensée par une baisse de celui de la commune. Ainsi le contribuable aurait vu ses impôts inchangés.

Symboliquement la commission aurait apprécié que, en regard d'un exercice 2018 exceptionnellement excédentaire, la municipalité propose d'intégrer la baisse proposée par l'Etat, ne serait-ce que pour l'année 2020, puisque dans son introduction la municipalité insiste sur la pratique de fixer annuellement le taux d'imposition ...

En tout état de cause, la commission est consciente des nouvelles charges qui pèseront sur les communes et péjoreront la feuille d'impôt du citoyen contribuable dans les années à venir.

Cyniquement, partant du principe qu'il est préférable de ne pas donner de faux espoirs aux citoyens-contribuables, la commission vous recommande donc d'accepter le préavis présenté.

Pour la commission des finances:

Daniel Nussbaum

Vincent Guyot

Eloi Du Pasquier